



## **AMERIQUE/VENEZUELA - Depuis près d'un an, l'Eglise ne parvient plus à entrer dans les prisons**

Caracas (Agence Fides) – La Pastorale des prisons a dénoncé le fait que l'idéologie prévaut dans le pays sur l'assistance religieuse. Lors des événements tragiques intervenus au pénitencier d'Uribana le 25 janvier (voir Fides 30/01/2013), l'une des victimes a été le pasteur évangélique Segundo Camejo, bénévole dans ce centre de peine. Suite à cette tragédie, les hiérarchies religieuses, tant de l'Eglise catholique que de l'église évangélique, ont dénoncé le fait que les autorités interdisent depuis près d'un an l'accès à la prison aux bénévoles religieux. Une note envoyée à l'Agence Fides indique que le Délégué national de la Pastorale des prisons de la Conférence épiscopale vénézuélienne (CEV), le Père Ponc Capell, estime que les autorités n'ont démontré d'aucune manière vouloir conserver un engagement en matière d'assistance religieuse en faveur des détenus mais qu'au contraire, à de nombreuses occasions, elles ignorent ce droit. En effet, des 40 aumôniers nommés par la Conférence épiscopale au niveau national, seuls 26 ont été reconnus par le gouvernement. Le Père Capell a indiqué que plus de 300 laïcs sont engagés dans des activités de bénévolat au sein des 40 prisons du pays, dénonçant la politisation du thème des prisons. En outre, il a regretté que soit davantage promu le bénévolat idéologique que celui basé sur l'assistance religieuse. « Mais nous continuerons à travailler avec plus d'énergie et d'enthousiasme parce que nous savons que les gouvernements passent mais que l'Eglise demeure. En outre, il se trouvera toujours des personnes disposées à partager l'expérience de Dieu et à avoir la motivation pour changer » a-t-il dit. María José González, Chef de Bureau de la Caritas de Los Teques, qui travaille depuis six ans au sein de la Pastorale pénitentiaire de la région de Miranda a souligné que : « Depuis décembre 2011, nous n'entrons plus formellement dans les prisons parce que nous en avons l'interdiction explicite de la part du gouvernement. Dès lors, nos bénévoles doivent visiter les prisonniers comme s'il s'agissait d'une visite familiale ce qui limite fortement le travail avec les détenus et celui relatif à leur réhabilitation ». (CE) (Agence Fides 12/02/2013)